

VILLE DE CINEY

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023 A 20 H 00

- 42 Candidature de Ciney comme ville du commerce équitable -
Prise de décision - Demande d'un Conseiller

Demande d'ajout d'un point au Conseil communal du 17/10/2023

Francois Bouchat <francoisbouchat@hotmail.com>

mer. 11-10-23 23:51

À : Frédéric Deville <FDeville@ciney.be>;

Cc : Nathalie Constant <NConstant@ciney.be>;

1 pièce(s) jointe(s) (20 Ko)

Ciney Commune du commerce équitable.odt;

Monsieur le Président du Conseil communal,
Cher Frédéric,

Par le présent mail, je souhaite ajouter un point à l'ordre du jour du conseil communal du mardi 17 octobre 2023.

Voici l'intitulé proposé pour ce point:

"Candidature de Ciney comme ville du commerce équitable - prise de décision"

Vous trouverez ci-joint le développement du point, ainsi que la proposition de décision.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande.

Cordialement,

François Bouchat

Ciney supporte la commerce équitable dans le sud et le nord.

Le commerce équitable (aussi appelé fair trade) utilise les échanges économiques comme levier de développement et d'élimination des inégalités dans les pays du Sud.

Sa principale caractéristique est le prix équitable payé aux producteurs, qu'ils soient alimentaires ou artisanaux, ce qui leur assure un revenu décent et l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé...) - en bref, une vie et des conditions de travail meilleures. Dans les pays en développement, en particulier, cela fait une énorme différence.

En outre, le commerce équitable va de pair avec l'éducation, les soins de santé et la protection de l'environnement.

Les communes peuvent également apporter leur contribution en portant le titre de « commune du commerce équitable ». Ce projet, né de l'association de trois organisations, Fairtrade Belgium, Oxfam-Magasins du monde et Maya, qui ont uni leurs forces pour mener une campagne commune sur le commerce équitable et la consommation et la production durables.

Dans une commune du commerce équitable, l'administration et les habitants s'engagent à contribuer à la fois à une existence digne pour les agriculteurs du Sud et à des produits durables dans le Nord. Cette démarche soutient donc à la fois le petit agriculteur du Sud et l'agriculture durable chez nous. Pour ce faire, nous mettons en avant les produits issus du commerce équitable et les produits locaux et durables issus de filières courtes.

Pour obtenir le titre de commune du commerce équitable, la commune doit s'engager à respecter plusieurs critères :

Critère 1 : Autorité communale

Le Conseil communal vote **une résolution en faveur du commerce équitable** dans laquelle il signifie la participation de la commune à la campagne ; il engage l'administration communale à **consommer deux produits issus du commerce équitable** (dont le café), tant pour ses besoins internes que pour les événements qu'elle organise à destination du public.

Critère 2 : Commerces et Horeca

Des commerces et établissements Horeca installés sur le territoire de la commune proposent au moins deux produits du commerce équitable à leur clientèle et visibilisent leur participation à la campagne. Le nombre d'enseignes requises pour satisfaire à ce critère est directement proportionnel au nombre d'habitants de la commune. Les informations quant aux objectifs quantitatifs se trouvent dans **le guide de campagne**.

Critère 3 : Entreprises, organisations et écoles

Des entreprises, des institutions, des organisations, des associations et des écoles de la commune proposent au moins deux produits équitables de façon régulière à leurs travailleur·euse·s, leur public ou leurs élèves. Elles communiquent sur leur participation à la campagne.

Critère 4 : Communication et sensibilisation

La commune communique régulièrement auprès des médias locaux et via ses propres canaux sur sa participation à la campagne. Elle organise au moins une action de sensibilisation annuelle sur le commerce équitable à destination du grand public.

Pour donner l'idée d'une activité, créer une action adapté à différents publics cibles, faciliter l'organisation d'un évènement.... nous proposons des inspirations, des modèles types de personnes et publics à atteindre au travers de leurs émotions et réalités du quotidien.

Critère 5 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage diversifié et représentatif des acteur·rice·s locaux·ales est mis en place. Ce comité coordonne les initiatives nécessaires pour l'avancement de la campagne ; il assure l'engagement de la commune dans la durée et mène à l'obtention du titre.

Ce comité ne doit pas nécessairement être complet et très large ; il peut évoluer au cours de la campagne. Ce groupe, composé de personnes relais, facilitera au maximum l'implication de citoyen·ne·s, d'associations, de fonctionnaires, de commerçant·e·s ou d'entreprises.

Critère 6 : Produits agricoles locaux et durables

Parce que les agriculteur·rice·s de chez nous comptent aussi, la commune soutient **une nouvelle initiative** en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et durables.

L'initiative est permanente, ou renouvelée au minimum annuellement s'il s'agit d'un événement ; elle doit être médiatisée.

La Wallonie compte aujourd'hui 55 communes du commerce équitable. Sauf erreur de ma part, Ciney a déjà fait partie de ce classement par le passé.
Il me semble qu'il est temps pour Ciney de réintégrer ce groupe croissant de communes et de villes du commerce équitable.

Ciney par excellence entretient depuis toujours des liens étroits avec les agriculteurs et les producteurs de denrées alimentaires. Ils vivent au quotidien ce que c'est que de produire des produits pour lesquels ils ne savent pas s'ils recevront un prix correct et équitable.

Le titre permettra de sensibiliser les habitants, les écoles, les entreprises et les associations à la question des prix équitables pour les agriculteurs du Nord et du Sud et de développer des actions communes autour de ces 3 piliers :

- Un pilier économique : un prix réaliste qui intègre tous les coûts de production et une rémunération équitable pour chaque maillon de la chaîne, y compris le producteur. En choisissant des produits locaux et régionaux, vous soutenez également l'économie de votre région.
- Un pilier social : l'achat en circuit court permet un contact direct avec le producteur de denrées alimentaires et conduit à un respect et une relation mutuelle. Les aliments sains sont frais, nutritifs, naturels et ne contiennent pas d'additifs.
- Un pilier écologique : les produits locaux sont meilleurs pour l'environnement et le bien-être des animaux, les fruits et légumes de saison nécessitent moins d'énergie pour leur production et leur conservation, et la production et la consommation locales réduisent les distances parcourues par les aliments.

C'est pourquoi Ecolo Ciney - propose que la commune de Ciney (re)demande officiellement le titre de commune du commerce équitable et demande un vote sur le point ci-dessous :

"La commune de Ciney demande officiellement le titre de commune du commerce équitable. Par cette candidature, la commune s'engage à remplir les 6 critères proposés dans un délai de 3 ans. En aspirant au titre de Commune du commerce équitable, la commune de Ciney soutient à la fois le petit agriculteur du Sud et l'agriculteur durable et local du Nord."

